Code d'éthique pour la pratique d'activités nautiques et aquatiques sur la Zec des Passes

La zec des passes offre à ses villégiateurs de nombreux lacs pour la pratique d'activités récréatives et de loisirs. Si, historiquement, la pêche constituait presque exclusivement l'activité principale sur nos nombreux plans d'eau, aujourd'hui, elle doit cohabiter avec de nombreuses nouvelles activités nautiques et aquatiques dont sont friands maintenant les villégiateurs et les amateurs de plein air. Mentionnons entre autres : canoé-kayak, motomarines, pontons, voiles, plage, baignade et natation, ski nautique, tube, wakeboard, embarcations de plaisance, etc…

Consciente des impacts que créés ces nombreux usages et soucieuses d'encadrer la pratique des diverses activités nautiques sur ses plans d'eau, soucieuses de protéger la qualité de notre milieu naturel et de favoriser une bonne entente entre les différents utilisateurs, la Zec des Passes compte sur la coopération de tous ses usagers pour assurer le respect d'un certain nombre de règles et de conditions de pratique qui préserveront notre sécurité , la qualité de notre environnement de loisir et de notre milieu de vie.

LA QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau d'un lac est la clé de sa santé. C'est également un des aspects attrayants pour ses résidents et utilisateurs.

Il est donc important :

- *D'éviter de jeter dans le lac ou sur le rivage : déchets, eaux usées, essence, huile et autres contaminants ;*
- *D'inspecter et de nettoyer soigneusement la coque, le pied du moteur, l'hélice et la remorque de l'embarcation et tout autre équipement avant la mise à l'eau de l'embarcation (prévention de la contamination de l'eau et de l'envahissement d'espèces animales ou végétales, prolifération d'algues bleus etc…) ;*
- *D'utiliser un système prévenant les fuites lors du remplissage des réservoirs à essence.*
- *Privilégier l'achat et l'utilisation d'un moteur à quatre temps ou électrique.*
- ***Nous recommandons fortement d'éviter l'utilisation d'embarcations avec moteurs à essence et de motomarines sur les lacs de petites dimensions. (Moins de 20 ha.)***

LE BRUIT

Le bruit nuit à la paix et à la quiétude des gens qui vivent autour des lacs et à ses utilisateurs. Lors de la pratique d'activités nautiques, **il est important :**

- *D'éviter, lors des sorties en embarcations de puissance motorisées ou en moto-marines, des bruits inutiles ou répétés causés par des virages serrés, des acrobaties ou des sauts de vague ;*
- *De maintenir le volume de la radio et de la musique dans l'embarcation à un niveau raisonnable. Sachant que la surface de l'eau porte le son sur de très grandes distances, il est d'autant plus important de respecter cette règle lors de sorties nocturnes.*

LA VITESSE DES EMBARCATIONS

Toute embarcation doit naviguer à une vitesse adéquate afin d'assurer la sécurité de ses passagers, des autres embarcations, des baigneurs et des nageurs. De plus, une vitesse adéquate permet de limiter la production de vagues qui peuvent endommager les équipements tels que les quais et les embarcations amarrées aux quais, éroder les berges et amener ainsi dans l'eau les nutriments qui nourrissent les algues bleu-vert, contribuer à différents types d'accident et détériorer la qualité des écosystèmes aquatiques, notamment par la destruction d'habitats du poisson.

Il est donc important :

- *De naviguer à moins de 10 km/h à moins de 30 mètres (100 pieds) de la rive ou dans un secteur où il y a moins de 3 mètres (10 pieds) d'eau en profondeur.*
- *De lever le pied du moteur et de réduire à une vitesse minimale dans une zone de moins d'un mètre d'eau (3 pieds) en profondeur.*
- *De maintenir en tout temps une vitesse sécuritaire en fonction de la configuration et du trafic de la zone naviguée.*
- *De respecter les signalisations et les bouées installées sur les plans d'eau.*
- *De limiter la vitesse des embarcations motorisées à :*
  - *10 km/h à moins de 100 mètres (330 pieds) d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée ;*
  - *10 km/h à moins de 30 mètres (100 pieds) d'une embarcation motorisée.*

LES BATEAUX DE PERFORMANCE ET LES MOTO-MARINES

Ces embarcations possèdent le plus fort potentiel pour se livrer à des activités envahissantes sur les lacs. Ceux qui s'en servent devraient être particulièrement conscients des effets négatifs qu'elles peuvent avoir sur nos lacs, les résidents et les autres utilisateurs.

Il est donc important :

- *D'éviter de se livrer à des courses, des acrobaties, des encerclements répétés ou des chavirements intentionnels ;*
- *De limiter la navigation à grande vitesse au centre du lac ou dans les zones éloignées des résidences, pour des raisons de sécurité et de quiétude.*

LE WAKEBOARD, LE SURF ET LA TRACTION D'OBJETS GONFLABLES

Considérant que ces activités génèrent de plus grosses vagues et qu'elles comportent un certain risque, il est donc recommandé:

- *De pratiquer ces activités dans les zones d'eau profonde, loin des zones d'habitations et où il y a peu de circulation. Ceci permettra d'éviter l'érosion des berges, de prévenir les accidents et de respecter les villégiateurs.*

CONSEIL DE SÉCURITÉ

- *Utiliser une embarcation avec feux de signalisation conformes entre le coucher et le lever du soleil.*
- *Avoir un sifflet ou un klaxon et les équipements de sécurité à bord.*
- *Disposer de vestes de sécurité de taille appropriée pour toutes les personnes à bord.*
- *Ne conduisez pas sous l'influence de l'alcool ou de drogues lors de vos excursions.*
- *Porter assistance et secours si nécessaire.*

« Se conduire avec civisme, augmente le plaisir pour tous. »

Sources :

- *Code d'éthique concernant les activités aquatiques sur le Lac Memphrémagog.*
- *CREDD Saguenay Lac St-Jean; Pour la santé de nos plans d'eau; Navigation: règlements et code d'éthique.*
- *Association des propriétaires du Lac Poisson Blanc: Notre code d'éthique.*
- *Code d'éthique des plaisanciers du Lac Kénogami.*
- *Code d'éthique du Lac St-Mathieu.*

Adopté le 6 avril 2022